

## Entente universitaire - Acfas et Université de Sherbrooke

À tous les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs et postdoctorants - L'Université de Sherbrooke est heureuse de vous informer qu'elle couvrira vos frais d'inscription au congrès et d'adhésion à l'Acfas si vous présentez une communication scientifique au 88<sup>e</sup> Congrès de l'Acfas qui se tiendra du 4 au 8 mai 2020 à l'Université de Sherbrooke et à l'Université Bishop's.

Pour bénéficier de cette inscription, les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs et les postdoctorants doivent :

- 1) Avoir un compte utilisateur valide sur le site Internet de l'Acfas :
  - avoir choisi « Étudiant au deuxième cycle universitaire », « Étudiant au troisième cycle universitaire » ou « Postdoctorant » dans le champ *Statut* du profil du compte utilisateur sur le site Internet de l'Acfas;
  - avoir inscrit « UdeS - Université de Sherbrooke » dans le champ *Principal établissement ou organisme d'attache* du profil de leur compte utilisateur sur le site Internet de l'Acfas;
- 2) Être le 1<sup>er</sup> auteur d'une proposition de communication libre (orale ou par affiche) **acceptée** ou d'une communication (orale ou par affiche) au programme d'un colloque;
- 3) S'inscrire au congrès sur le site Internet de l'Acfas (remplir le formulaire d'inscription)\* :
  - du 20 janvier au 5 février 2020 pour les auteurs de communications libres;
  - du 23 mars au 6 avril 2020 pour les auteurs de communications dans un colloque;
- 4) Fournir leur matricule étudiant, leur faculté ainsi que leur code de programme disponible sous la rubrique « [Accès à mon dossier](#) » pendant le processus d'inscription en ligne.

\* Note importante : L'Université de Sherbrooke ne couvrira pas les frais d'inscription au congrès si l'inscription est effectuée en dehors des périodes mentionnées au point 3.

## Procédure à suivre pour faire une proposition de communication et bénéficier de l'entente

### Étape 1 – Avoir un compte utilisateur valide sur le site Internet de l'Acfas

Veuillez vous assurer de ne pas créer de compte en double.

Pour créer un compte :

1. Allez sur [acfas.ca](http://acfas.ca);
2. Dans le coin supérieur droit, cliquez sur « Connexion »;
3. Cliquez ensuite sur « Créez un compte » ;
4. Entrez votre nom et votre courriel, puis cliquez sur « Créer un nouveau compte »;
5. Vous recevrez dans votre boîte de réception de courriels un message de confirmation d'ouverture de compte. Dans ce message, cliquez sur le lien d'activation du compte;
6. Choisissez un mot de passe ;
7. Une fois connecté à votre compte, allez dans votre « Tableau de bord », cliquez sur l'onglet « Coordonnées » et complétez les informations demandées.

### Étape 2 - Soumettre une proposition de communication

- **Pour soumettre une proposition de communication libre** : consultez la page [Appel de propositions](#) sur le site [acfas.ca](http://acfas.ca) et remplissez votre proposition avant le 2 décembre 2019.
- **Pour soumettre une communication dans le cadre d'un colloque** : cela s'effectue directement auprès du responsable du colloque, soit parce qu'il vous a contacté, soit parce que vous l'avez sollicité. Important : après avoir soumis votre communication au responsable du colloque, vous êtes responsable de vérifier auprès de lui si celle-ci est acceptée et intégrée au programme en ligne du colloque. Sans cela, notre système d'inscription en ligne ne pourra pas vous reconnaître à titre de bénéficiaire de l'entente et vous demandera de payer les frais d'inscription.

### Étape 3 – Réponse du comité d'évaluation

- **Les auteurs de communications libres** recevront par courriel une réponse d'acceptation ou de refus de leur proposition de la part du comité scientifique, le **20 janvier 2020**. À partir de cette date, ils pourront s'inscrire au congrès.
- **Les auteurs de communications des colloques** recevront une réponse directement du responsable de colloque, selon les délais établis par ce dernier. Les auteurs de communications acceptées dans un colloque pourront s'inscrire au congrès à compter du **23 mars 2020**.

### Étape 4 – S'inscrire au congrès

Si votre communication est acceptée et intégrée au programme en ligne, vous devez remplir le formulaire d'inscription en ligne au congrès afin que l'entente s'applique :

- **du 20 janvier au 5 février 2020** pour les auteurs de communications libres;
- **du 23 mars au 6 avril 2020** pour les auteurs de communications dans le cadre d'un colloque.

Pour faire votre inscription :

1. Connectez-vous à votre compte utilisateur sur [acfas.ca](http://acfas.ca);
2. Allez sur <http://www.acfas.ca/evenements/congres/inscription>;
3. Suivez les étapes.

Note : Si vous êtes redirigé vers le système de paiement en ligne Desjardins ou si l'on vous donne un numéro de transaction, alors l'entente n'a pu s'appliquer et au moins l'une des trois premières conditions énumérées ci-haut n'a pas été respectée. Dans ce cas, vous devez faire les vérifications et les corrections appropriées afin de remplir les conditions mentionnées. Pour de l'aide, communiquez avec Micheline Lacombe : [micheline.lacombe@acfas.ca](mailto:micheline.lacombe@acfas.ca).

**En espérant vous retrouver à l'occasion du 88<sup>e</sup> Congrès de l'Acfas!  
Université de Sherbrooke et Bishop's, du 4 au 8 mai 2020**

*Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.*

